



LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Le Kilométrage des marches est donné à plus ou moins 1km

P.P. Petit parcours - G.P. Grand parcours - P.U. Parcours unique

Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché			
Février 2019			
Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
Jeudi 07	Menestreau en Villette P.P. 8 G.P. 12km	Parking: Salle des fêtes A droite en arrivant	D. Arrachepied
Jeudi 14	Vouzon La Grillère P.P. 8 G.P. 11km	Parking: Rte de Vouzon à Sennely A droite foret domaniale	D. Arrachepied
Vendredi 15	<u>Planning randonnée du 10 mars. 15h30 salle du stade des Bruyères. Venez nombreux</u>		
Jeudi 21	Sennely P.P. 9 G.P. 11km	Parking: Salle des fêtes	J.B. Lepretre
Jeudi 28	La Ferté Beauharnais P.P. 9 G.P. 11km	Parking: Etang communal	D. Lepetit
Mars 2019			
Jeudi 07	Foret domaniale Lamotte P.U. 10km	Parking: Place du marché 8h30 pour tous	J.B. Lepretre
Dimanche 10	<u>Marche annuelle. Départ salle du stade des Bruyères à partir de 7h30</u>		
Jeudi 14	Chaumont sur Tharonne P.U. 12km	Parking: Salle des fêtes	J.B. Lepretre
Mardi 19	<u>Réunion 11h groupe de travail</u>		
Jeudi 21	Neung sur Beuvron P.P. 9 G.P. 13km	Parking: La Forge à droite du Beuvron	D. Lepetit
Jeudi 28	Courgenoux- La Farge P.P. 8 G.P. 11km	Parking: Rte de Lamotte à Chaumont à G. après l'autoroute	D. Arrachepied

Le jeudi pour la randonnée: Si forte pluie, orage ou grand vent, celle-ci peut être annulée. Se renseigner au près des responsables. Merci de votre compréhension.

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac, suivant le temps elles peuvent être annulées, de même pour les marches du jeudi. Se renseigner auprès des responsables : Bernard Mardesson té : 02 54 96 23 80 ou Daniel Arrachepied tél : 02 54 88 94 70 ou J.B. Lepretre tél : 02 36 38 00 87

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2014-2015

Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable.